

REGLEMENT DU JEU CONCOURS «Gagne 100€ de tournoi»

ARTICLE 1 – L'organisateur

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, dont le siège social est situé au 6 bis rue des Urbets – 18000 Bourges (ci-après l' « Organisateur »), organise du 8 au 22 novembre 2024 inclus, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Gagne 100€ de tournoi» (ci-après le « jeu »). Ce jeu sera accessible, à toute personne physique, licenciée dans un club de badminton de la région Centre-Val de Loire pour la saison 2024-2025, à partir de notre compte Instagram (https://www.instagram.com/liguebad_centrevalde Loire/), notre compte Facebook (<https://www.facebook.com/badmintoncvl/>) ou notre site internet (<https://badmintoncvl.fr/>).

ARTICLE 2 – Conditions relatives aux participants

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert aux personnes physiques, majeurs ou mineurs, avec l'autorisation d'au moins un représentant légal, ayant une licence valide dans un club de badminton de la région Centre-Val de Loire pour la saison 2024-2025 et disposant d'une adresse électronique valide (ci-après « les participants »).

Ne sont pas admis à participer les membres de la ligue, élus et salariés de la région Centre-Val de Loire. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. La participation au jeu-concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

La participation au jeu s'effectue exclusivement en ligne, sur le formulaire d'inscription Forms créé pour l'occasion (<https://forms.gle/1otLBuFo7sjyVSRq9>), entre le 8 novembre et le 22 novembre 2024.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails ou pour le compte d'autres participants.

ARTICLE 3 – Modalités de participation au Jeu

L'organisateur lancera le jeu concours le 8 novembre sur son compte Instagram et Facebook sous la forme d'une publication et sur son site internet sous la forme d'un article dans sa rubrique « Actualités ».

Pour participer au jeu, les participants doivent :

- a) Se rendre sur le formulaire de participation Forms, accessible à partir de notre page Instagram, Facebook ou notre site internet.



- b) Remplir le formulaire de participation en fournissant les informations demandées : nom, prénom, adresse mail (si mineur, les informations d'un représentant légal seront également demandées) numéro de licence, catégorie d'âge, club et département du club)
- c) Accepter les termes du règlement du jeu

Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule participation valide. Les pseudonymes et les autres adresses électroniques d'un même propriétaire ne peuvent compter comme plusieurs participations. Une personne ne peut participer pour le compte d'une autre personne.

Le jeu concours prendra fin le 22 novembre 2024 à minuit. Toute participation incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, comportant des indications fausses et/ou falsifiées, ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle.

Article 4 – Sélection des gagnants

A compter du 27 novembre 2024, l'organisateur sélectionnera, parmi l'ensemble des participations valides sur Forms, deux gagnants par tirage au sort aléatoire grâce à une application.

Article 5 - Dotation

Les deux gagnants recevront chacun une dotation d'une valeur de 100€ sur leur portefeuille Badnet lié à leur numéro de licence.

Les deux gagnants seront contactés par l'organisateur, au plus tard le 28 novembre 2024, à l'adresse électronique indiquée dans le formulaire de participation, afin de l'informer de son gain.

Chaque gagnant dispose d'un délai de réponse de 48 heures à compter de la prise de contact par l'organisateur par courriel avec accusé de réception.

Sans réponse du gagnant après ce délai, pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (par exemple, si le gagnant est injoignable, a fourni des coordonnées inexactes ou obsolètes, etc...), la dotation restera la propriété de l'organisateur, ce dernier se réservant la possibilité de l'attribuer à un autre participant.

La dotation prendra la forme d'un virement de l'Organisateur vers le portefeuille Badnet du gagnant. Le gagnant devra donc transmettre le RIB de son portefeuille, disponible sur le site Badnet, à l'organisateur. L'envoi de la dotation aux gagnants s'effectuera dans un délai de 30 jours maximum après la réception du RIB.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, ou de la perte du lot par le gagnant. Les dotations ne sont ni échangeables, ni remboursables en espèces ou autres biens ou services.

Article 6 – Publication des résultats

Les résultats du jeu seront publiés sur le compte Instagram, Facebook et sur le site Internet de l'organisateur dans un délai d'une semaine après l'accord écrit des gagnants.



Article 6 – Vie privée

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection personnelle imposées par le règlement général sur la protection des données (RGPD) en date du 25 Mai 2018. Seules les informations nécessaires au bon déroulement du présent jeu et à la remise des lots en cas de gain sont collectées.

Cet article a pour but de vous donner toutes les informations utiles sur la collecte, l'utilisation et les destinataires de vos données personnelles.

1) Participation au Jeu

Les données personnelles de chaque participation sont recueillies obligatoirement par l'organisateur pour participer au jeu et prendre contact avec les gagnants.

2) Données personnelles recueillies

Il s'agit uniquement des données d'inscription nécessaires au bon déroulement du jeu à savoir :

- nom et prénom
- adresse mail
- numéro de licence
- catégories d'âge
- nom et département du club

Ces données sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique jusqu'à l'envoi des dotations, puis détruites.

3) Destinataire de ses données personnelles

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre de l'opération décrite dans ce règlement. Elles seront uniquement destinées à l'Organisateur aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la désignation du gagnant et de la distribution de la dotation. Ces données ne seront, en aucun cas, utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

5) Sécurité des données

Le responsable du traitement au sens de l'article 4 paragraphe 7 du RGPD est :

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, au sein du siège social, 6 Bis rue des Urbets – 18000 Bourges. La collectivité s'engage à respecter la législation Française et Européenne en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité, et confidentialité.



Article 7 – Droit des participants sur leurs données personnelles

En application de la loi n° 78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004 et du Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25 Mai 2018, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

Badminton Centre-Val de Loire Ligue Régionale, au sein du siège social, 6 Bis rue des Urbets.

